

Vœux 2018 de la Municipalité Compte-rendu



















Mes chers concitoyens,

C'est un plaisir renouvelé de vous retrouver pour cette cérémonie de vœux, à la fois simple et conviviale, somme toute, à l'image de notre village.

Cette année encore, je suis heureux de constater que vous êtes nombreux à avoir répondu à l'invitation de la Municipalité, je vous remercie de votre présence et de votre fidélité.

J'ai le plaisir sincère avec mes adjoints, avec l'équipe municipale, avec les administrateurs du CCAS et avec le personnel communal, de vous souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive. Je souhaite que 2018 nous procure beaucoup d'espoirs et d'optimisme.

Chaque année est marquée par des perspectives et des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement. Cette cérémonie est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalités.

Permettez-moi, avec l'aide de mes adjoints et de mes conseillers délégués, de détailler les nombreuses réalisations faites en 2017. Vous avez pu les suivre par vous-même et en avoir le compte rendu dans notre journal municipal. Mais qu'il nous soit permis de rappeler quelques-uns des dossiers de l'année écoulée.

1 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : L'un des plus grands chantiers de l'année 2017 fut les travaux d'extension de l'école maternelle. Le coût financier de cette opération est de 807 000€. Nous avons eu

une aide de l'Etat de 118 000€, une subvention de 55 000€ et un prêt à taux zéro de 101 000€ de la CAF.

1. Emmanuel DESTEIRDT, 3^{ème} Adjoint : Les travaux ont consisté en l'extension du groupe scolaire Bernard DEGUNST sur la parcelle de l'école maternelle existante.

L'objectif principal était l'agrandissement des locaux et l'amélioration de l'accueil des jeunes enfants. Cette construction de plein pied s'intègre parfaitement et elle a consisté en la création : de 2 salles de classe de près de 60 m², d'un bloc sanitaires filles et garçons, d'une tisanerie, d'un local rangement, d'un local chaufferie, d'un accueil pour le périscolaire avec une liaison directe avec l'ancien bâtiment, des branchements et réseaux pour la partie neuve en relation avec le projet, d'un préau de plus de 100 m² et d'une surface supplémentaire pour la cour et de plus totalement fermée. Mais également la démolition de l'ancien local rangement et la dépose de clôtures dans la cour de l'école.

L'équipe municipale et le corps enseignant vous ont fait découvrir les lieux lors de la porte ouverte du jeudi 29 juin. Cette extension a pu être mise à disposition des centres de loisirs dès le mois de juillet et de l'enseignement à la rentrée de septembre.

1. Jean-Luc HENNION, 5^{ème} Adjoint : La commission d'appel d'offres s'est réunie pour des travaux complémentaires comme la fourniture et la pose d'appuis de châssis préfabriqués, la fourniture et la pose de bardage bois en façade sud-est à la place d'un crépi, la fourniture et la pose d'un doublage BA13 dans le local sportif, le remplacement du type de revêtement de sol dans les 2 classes et la pose d'une gâche électrique et son alimentation électrique.
2. Pascal THERY, 2^{ème} Adjoint : L'ouverture des deux nouvelles classes en maternelle permet d'accueillir dans une classe les PS/MS et dans l'autre les MS/GS. Les très petites sections et petites sections sont restées dans l'ancien bâtiment et disposent dans la salle à côté d'une salle de repos fixe. La salle d'évolution reste désormais libre toute la journée pour les activités de motricité.

La classe de Mme BRUNER, logée une année à l'étage du centre socioculturel, a repris sa place dans le bâtiment des élémentaires. Le tableau interactif (TBI) a été installé dans la classe de Mme DUTAS.

2 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : Un autre chantier fut important, il s'agit de la réhabilitation du commerce. Le coût financier est de 406 979€ HT dont 284 260€ HT en travaux (206 202€ HT pour le commerce et 78 057€ HT pour l'appartement), 83 636€ HT en agencement et fournitures et 39 081€ HT (moitié pour le commerce et l'appartement) en dépense d'architecte, du bureau de contrôle etc. L'Etat nous a accordé une subvention par l'intermédiaire du FISAC de 53 321€ et la Région nous apporte la somme de 98 180€.

La Municipalité a continué en 2017 de travailler sur l'économie locale, après la mise en place des locaux professionnels, elle a redonné vie au commerce sur la place principale du village.

Un commerce, dont les missions sont élargies, qui reprend vie sur la place principale de notre village, voilà qui marque l'année 2017.

Je suis persuadé que ce commerce jouera un rôle important pour les habitants, non seulement de notre commune, mais aussi des alentours. Nous avons tous à cœur que les gérants réussissent cette implantation : ce commerce multi-services répond sans conteste possible, à un réel besoin. Un commerce comme celui-ci, c'est l'addition de plusieurs services pour obtenir une meilleure rentabilité, à une activité de base, comme le bar-presse s'ajoute désormais des activités complémentaires comme la brasserie et le food-bar, attendues de nos administrés.

Le commerce joue généralement, un rôle primordial dans l'aménagement de notre village, avec

l'animation qu'il suscite et les services qu'il rend à la population. Les services de proximité représentent un élément important du dynamisme d'une commune. L'attractivité des zones rurales et périurbaines passe par le maintien et le développement d'une offre de services au public de proximité, et notamment d'une offre commerciale.

Pour conserver tout notre dynamisme et notre attractivité, pour rendre services aux habitants, les villages comme le nôtre sont ainsi de plus en plus nombreux à tout mettre en œuvre pour conserver leurs petits commerces.

1. Emmanuel DESTIEIRDT 3^{ème} Adjoint : Des travaux conséquents ont été effectués afin de modifier le café place de l'église en Café-Brasserie-Pressé-Food-Bar sans oublier le logement en R+1. Tout le monde sait bien que la rénovation d'un bâtiment de plusieurs décennies n'est pas toujours simple d'exécution. Journallement, il a fallu être présent pour analyser et agir aux imprévus aussi bien techniques, règlementaires mais également budgétaires.

Concernant la zone du commerce : les travaux réalisés nous permettent de disposer à ce jour : d'un point d'accueil presse et Jeux, d'une zone bar, d'une salle de restaurant donnant sur l'arrière du bâtiment avec une terrasse côté jardin, d'une cuisine professionnelle, d'un Food bar où l'on peut emporter toutes alimentations de friterie, mais également d'une terrasse couverte donnant sur la place de l'église.

Du côté du logement en R+1 : de disposer d'une plateforme avec un coin cuisine, un séjour, 3 chambres, un coin laverie, un WC et d'une salle de bains.

Des travaux non prévus à la base par le cabinet d'architecte retenu nous ont compliqué fortement la tâche. Je ne vous indiquerai que les plus importants comme par exemple : le retrait de 60 cm de remblais à l'intérieur du bâtiment, la création d'une nouvelle dalle béton sur la totalité du commerce avec la descente du plancher de 15 cm afin de préserver une hauteur de plafond acceptable, la démolition de la dalle béton de la cave, la pose d'un plafond coupe-feu 1h entre le logement et le commerce afin de respecter la réglementation, le renforcement du plancher par la pose de dalles en aggloméré, la modification de l'accès entre le sas d'entrée en R+1 et la cuisine par la pose d'un petit escalier.

Afin que ce commerce puisse fonctionner correctement, la municipalité a également fait équiper le commerce d'équipements : dit de gros et petits électroménagers professionnels, de la totalité de la vaissellerie, du bar et de ses équipements, du système d'encaissement, du mobilier de salle pour le bar, la brasserie et la terrasse.

Certains d'entre vous ont pu découvrir la totalité des lieux lors de la porte ouverte qui s'est déroulée le vendredi 23 Juin. Nous avons retrouvé une attractivité au centre de notre commune grâce à ce commerce.

1. Jean-Luc HENNION 5^{ème} Adjoint : La commission s'est réunie à 4 reprises pour des travaux complémentaires non prévus au cahier des charges par l'architecte ou des travaux de mise aux normes.

Il s'agit de : la démolition du sol et de la création d'une dalle béton sur l'ensemble du rez de chaussée, la réparation du mur de façade du Food-bar et de l'accès au logement et de la pose de briquettes de parement, de la rehausse des deux pignons de la salle de restauration, de la création d'un local poubelle et d'une terrasse à l'arrière, de la fourniture et de la pose d'un velux au logement, de la pose d'un habillage en tôle laquée sous le chéneau arrière, d'un renfort de charpente au garage, du renforcement du plancher au logement, de la pose de portes coulissantes au logement, de la pose d'un plafond coupe-feu entre le café et le logement et de la pose d'un plafond et de laine de verre au logement, de la pose supplémentaire de carrelage en zone cuisine et dans le couloir, des peintures extérieures, de la pose de

deux luminaires étanches à l'intérieur de la hotte aspirante dans la zone de cuisson, de la pose d'une ventilation dans la cave, de la pose d'une colonne de gaz, d'un diagnostic amiante et du désamiantage. La commission s'est également réunie pour retirer du marché les travaux de la terrasse avant, qui ne convenaient pas. Il s'agit de la pose du store banne et de la pose et fourniture des paravents sur la terrasse. Ces travaux ont ensuite été attribués à d'autres entreprises en dehors du marché.

3 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : D'autres chantiers ont été entrepris en 2017. Les travaux de rénovation du logement annexe à l'école maternelle.

2018. Emmanuel DESTAIRDT 3^{ème} Adjoint : En effet j'ai également eu l'occasion de lancer et effectuer le suivi des travaux du logement annexe de l'école maternelle qui s'est libéré fin septembre. Travaux qui ont consisté à la mise en conformité de l'installation électrique, de l'installation sanitaire et d'un grand relooking de son intérieur. Afin de limiter les coûts, la municipalité a fait effectuer certains travaux par l'intermédiaire du service technique de la commune. Les autres travaux, confiés aux professionnels, ont consisté à la mise en conformité de l'installation électrique, à la modification de circuit d'alimentation en eau, à la création d'un nouveau local WC annexé à un local laverie, à la réfection du coin cuisine, au remplacement du WC et de l'évier, au remplacement du sol de 2 chambres à l'étage, à la pose en RDC d'un sol souple de type lame clamé, à la réfection des murs, et à la mise en peinture des murs pour que celui-ci puisse être de nouveau loué dès le début de l'année 2018.

Délai tenu, nous avons effectué l'état des lieux en présence des nouveaux locataires le vendredi 29 décembre.

1. Jean-Luc HENNION 5^{ème} Adjoint : La commission s'est réunie pour l'attribution des marchés aux différents corps de métiers et pour le choix du locataire parmi 10 candidatures.

4 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : Les vitraux de l'église :

2018. Emmanuel DESTAIRDT 3^{ème} Adjoint : Les travaux en cours d'exécution consistent à la réfection des vitraux et à la pose de survitrage. Les travaux sont financés par le SIVOM des Rives de l'AA et de la COLME pour un montant de 100 000€ et se termineront à la fin du premier trimestre 2018.

5 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : Autres travaux d'entretien de notre patrimoine:

1. Jean-Luc HENNION 5^{ème} Adjoint : Oui il y a eu une commission pour l'attribution du contrat de maintenance des appareils de chauffage. Trois entreprises étaient sollicitées. Une autre pour le contrat de maintenance des extincteurs des bâtiments, trois entreprises également étaient sollicitées. La commission s'est aussi réunie pour départager les quatre entreprises qui ont répondu pour la démolition de l'ancien ancien Dojo.

6 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : L'attractivité de notre territoire passe par des offres de services. Cela passe bien sûr par des politiques de petite enfance et de l'enfance. En plus d'une école attractive, d'accueils périscolaires, de centres de loisirs à chaque vacance scolaire, d'une vie associative active, de posséder de nombreux équipements sportifs, il est nécessaire de proposer aux habitants un maximum de services.

1. Pascal THERY, 2^{ème} Adjoint : Dès la rentrée 2017/2018, quelques changements. La fin des rythmes scolaires et le passage de la semaine à quatre jours, décidés par l'ensemble du conseil municipal, de l'ensemble des enseignants, et de la F.C.P.E. (l'association des parents d'élèves), une seule personne a voté contre. Cette décision a été prise après l'organisation d'un référendum auprès de tous les parents d'élèves, une large majorité a voté pour le retour à la semaine de

quatre jours. Plus de cours le mercredi matin, nous avons donc mis en place du péricentre le mercredi matin. Cette année tous les enfants pourront aller à la piscine, les primaires se rendront à Gravelines et les maternelles à Bourbourg. Le groupe scolaire Bernard Degunst compte aujourd'hui 260 enfants en primaire et maternelle. Nous mettons à disposition cinq ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) repartis dans les quatre classes de maternelles. Je tiens à saluer le professionnalisme et le travail qu'elles fournissent auprès de nos enfants. La subvention allouée par la municipalité à l'école pour la rentrée 2017/2018 est de 35€ par enfant pour l'achat des fournitures scolaires et de 350€ par classe pour les sorties pédagogiques.

2. Jean-Claude MOCKELYN, conseiller délégué aux associations : 2017 a été une année mouvementée pour les associations. Je voudrais tout d'abord avoir une pensée pour Monsieur Michel MORTIER Président des anciens combattants qui nous a quittés le 21 avril dernier. Le club de pétanque et le club de Basket ont changé de bureau, un grand merci aux anciens comités et présidents pour leur dévouement et leur investissement et bon vent aux nouveaux dirigeants. En 2017 nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouvelles associations, elles sont désormais au nombre de 22. Je citerai tout d'abord la Boxe Thai dirigée par Monsieur José LEMAIRE qui remporte un franc succès puisqu'elle compte déjà 77 adhérents. Et l'association Vie et Sauvegarde du Patrimoine dirigée par Monsieur Michel DESAEGHER qui a pour but de préserver nos monuments et tout ce qui fait le charme de notre beau village. Bienvenue à ces deux nouvelles associations. 2017 a été pour certaines associations l'année du changement. Pour accompagner les associations dans l'exercice de leurs activités la municipalité met à disposition gracieusement ses différents équipements sportifs et diverses salles communales. Elle distribue 11 000€ de subvention et apporte aussi des aides matérielles. La municipalité a aussi mis en place deux écoles municipales, nous avons l'école de danse qui est désormais animée par Fanny et l'école de dessin, ouverte depuis septembre aux adultes, animée par Johan.

M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : La Municipalité apporte aussi beaucoup d'importance au cadre de vie.

Mme Martine BIANCHI, 4^{ème} adjointe : Au niveau des Espaces verts : nous avons délégué la compétence au 1^{er} janvier 2017 au SIVOM des rives de l'AA et de la Colme. Celui-ci prend en charge les tontes, la taille, l'élagage, le désherbage, et le bêchage. Pour les tontes importantes et le terrain de foot, le SIVOM a sous-traité en 2017 ces travaux à l'entreprise SAVREUX. La commune continue d'assurer l'entretien du cimetière, de l'ensemble des caniveaux du village et des massifs pour le fleurissement. Le service technique composé d'un employé et d'un employé saisonnier été, assure toutes ces tâches avec l'aide de l'AIPI (association intercommunale pour l'insertion). Ils ont créé deux nouveaux massifs d'arbustes devant la nouvelle école maternelle et à proximité de l'atelier municipal.

Au niveau Cadre de vie : Nous avons procédé à la démolition de l'ancien dojo au city stade en juillet. Ce bâtiment préfabriqué était vétuste et dégradé, le coût de la démolition peut paraître élevé : 20680€. C'est dû principalement aux travaux de désamiantage. En lieu et place de l'ancien dojo nous avons créé un nouvel espace vert. Concernant le fleurissement une nouvelle fois avec mon équipe nous avons planté 9000 plants, merci aux bénévoles et à toutes les personnes qui fleurissent leur jardin et habitation, ils contribuent également à la beauté du cadre de vie. 43 participants ont été départagés lors du concours des maisons fleuries. Au cimetière : Nous prêtons toujours beaucoup d'attention à l'entretien de ce lieu de recueillement. Cependant il est devenu difficile d'éliminer les mauvaises herbes depuis l'abandon de l'utilisation des produits phytosanitaires. Les allées pavées, les chemins de graviers sont entretenus par l'AIPI très sollicitée pendant la pleine saison. Au cimetière, il ne reste actuellement que 3 concessions, la création de nouvelles allées en enrobé à l'arrière de la serre va nous permettre l'aménagement d'une vingtaine de nouvelles concessions. Au columbarium signalons l'aménagement et l'ajout de nouvelles cases.

8 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : La Municipalité a également été vigilante à l'entretien des voiries.

1. Daniel BLOMME, conseiller délégué aux voiries : L'avenue Marius Weber a été aménagée de coussins berlinois afin de réduire la vitesse. Le carrefour du VC12 et de l'avenue Marius Weber a vu la réfection de la voirie, du fil d'eau et des bouches d'égouts. La rue des Lilas a été remise en état suite à un affaissement de chaussée. Quatre bouches d'égouts ont été mises à niveau sur l'avenue Pigache, il reste à faire l'enrobé des trottoirs. Sur l'avenue Jacques Brel, 41 regards d'égouts ont été remplacés. Place du 225^{ème} R.I. il y a eu la pose de deux empiècements en enrobé de chaque côté du mémorial. Création d'un nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales sur la place des Grands Hommes et création d'un nouveau réseau d'évacuation des eaux usées de l'école maternelle et du logement annexe. Installation d'un mât d'éclairage de nouvelle génération sur l'avenue Jacques Brel. Cet équipement est équipé d'un éclairage LED avec un système de réduction de puissance de 3h à 5h du matin.

9 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : Pour compléter ce panorama de notre vie locale, il faut aussi rappeler toutes les grandes rencontres festives, culturelles ou sportives, qui donnent à notre commune sa notoriété et son attractivité.

1. Pascal THERY, 2^{ème} adjoint : Nous vous proposons vingt-deux dates de fêtes et cérémonies dans l'année. Je ne vais pas toutes les citer, mais simplement quelques temps forts: Le traditionnel bal de carnaval enfantin, ouvert à tous et gratuit. Une après-midi dans la bonne humeur pour les jeunes de 3 à 14 ans où se faire maquiller, faire des chahuts au son des fifres et tambours, voir un spectacle et participer au concours de costumes déguisés, chaque participant est récompensé. Le dimanche de Pentecôte, en 2017 nous vous avons proposé le 1^{er} Festival de la jeunesse : Animations, chants, plusieurs spectacles pour tout public, jeux gonflables, démonstrations de certaines de nos associations Spyckeroises, repas et buvette par l'amicale du personnel étaient proposés au cours de cette journée. La Fête des voisins. Rencontre des habitants de la commune le temps d'un apéro offert par la municipalité où chacun peut ramener son pique-nique ou barbecue, le tout dans une très bonne ambiance. Notre gala de danse, spectacle de l'école municipale de danse, démonstration de leurs chorégraphies des jeunes de 3 ans jusqu'aux adultes. La brocante le 1^{er} dimanche de juillet dans les rues du village. Buvette tenue par l'ASAC dont le bénéfice sert à la participation de la sortie scolaire du mois de juin et animation et restauration sur la place de l'église par les Spyckenaerts. Et le temps fort des festivités Spyckeroises : Halloween. Cette festivité nécessite plusieurs semaines de préparation : créer des nouveaux personnages, décors dans les labyrinthes, décoration de la salle polyvalente pour le repas et la soirée organisés par l'amicale du personnel. Toutes ces préparations sont réalisées par de nombreux bénévoles. Les décorations en bois sont l'œuvre de M. Dominique Bianchi bénévole, ce qui permet de faire des économies. Je félicite toutes les personnes qui ont participé à la mise en place et à l'animation pendant cette journée. Halloween 2017 fut un réel succès car on estime à un peu plus de 3500 personnes le nombre de visiteurs dans la journée. Nous sommes déjà occupés pour Halloween 2018 qui va vous réserver de nouvelles surprises. La descente du père Noël du clocher de l'église : Pour la deuxième année, nous avons la chance d'accueillir le Père Noël dans notre village. Il a choisi de descendre du clocher de l'église en tyrolienne et atterrir sur le centre de la place. Pour le recevoir des décorations lumineuses, un beau village de Noël, avaient été mises en place par l'équipe de bénévoles de la commission des fêtes, les décorations de Noël ont été entièrement réalisées par les soins des bénévoles. Ce fût une soirée inoubliable pour les nombreux enfants qui étaient présents.

Pour les cérémonies : La cérémonie du 1^{er} Mai, qui met à l'honneur les médaillés du travail. Les commémorations : du 8 Mai, du 11 Novembre relevée par le chant de la Marseillaise chanté par les enfants de l'école Bernard Degunst et le 5 décembre l'hommage aux soldats morts pour la France en Algérie. Le jeudi de l'Ascension : Pèlerinage du 225^{ème} R.I, cette cérémonie est rehaussée par la présence

d'une quarante de porte-drapeaux d'anciens combattants et de l'harmonie municipale de BOLLEZEELE.

Mme Thérèse ANSEL, 1^{ère} adjointe : Spycker compte aujourd'hui un peu plus de 450 personnes de plus de 60 ans. La Municipalité propose toute l'année des activités gratuites pour les aînés : soit 12 après-midis récréatifs avec des thèmes différents (un après-midi dansant, des lotos ainsi que les traditionnels jeux de belotes, manilles et jeux de société, 12 après-midis pétanque au boulodrome, un voyage en juin et un banquet au mois d'octobre.

Le CCAS lui, propose une ou deux sorties publicitaires en Belgique et il offre aussi 20 euros en bons de Noël utilisables dans tous les commerces de la commune.

Les aînés peuvent également participer chaque mois à un après-midi récréatif organisé par l'association « rencontres et amitiés » et aller à 4 après-midis avec un repas. La Municipalité remercie cette association qui vient en complément des activités municipales. Il y a donc pour les Aînés de quoi passer de bons moments au cours de l'année.

Sur l'aide sociale je rappelle qu'il existe une aide financière de 150 euros pour les étudiants spyckerois et une aide alimentaire pour les personnes en difficultés.

1. Jean-Claude MOCKELYN, conseiller délégué aux associations : Les associations ont organisé en 2017 vingt-six manifestations, je pense notamment au bal de carnaval des Spyckenaerts, aux différentes manifestations du téléthon par Le Rêve d'Eugène, au marché de Noël de la F.C.P.E., aux brocantes de l'ASAC ou encore aux nombreux lotos des différentes associations mais aussi aux nombreux tournois et matchs amicaux organisés par les clubs sportifs comme le Basket, le Football, le Tennis de table, le badminton et le ju-jitsu. Je tiens à les remercier pour leur investissement et le dynamisme qu'elles apportent sur le village.
- Jean-Luc GOETBLOET, Maire : Pour la communication.
1. Emmanuel DESTAIRDT 3^{ème} Adjoint : Il y a tout d'abord le magazine de la commune Spyck.com que vous recevez en toute boîte. La conception de ce magazine peut vous paraître simple, mais elle demande beaucoup d'attention et d'écoute pour rassembler toutes les informations avec un travail de l'ombre pour sa création. Depuis le début de ce mandat, 18 éditions vous ont été communiquées avec des articles qui ont retracé aussi bien les événements associatifs, sportifs et culturels de notre commune mais également de nombreuses informations diverses et variées.

Nous vous transmettons également régulièrement une multitude d'informations par le biais du site internet de la Mairie qui totalise plus de 513000 accès depuis le début de ce mandat.

Si des informations vous manquent, vous avez toujours la possibilité de nous contacter. Alors n'hésitez pas à nous interpeller.

Il y a aussi la page Facebook, Elodie pourra vous en parler plus en détail.

Mme Elodie SOUTIER, secrétaire de mairie : En effet, Facebook est un moyen mis en place, en complément du site internet, pour communiquer de manière régulière sur une large cible et de partager des informations de manière interactive. Le premier compte ouvert n'était plus accessible et un nouveau compte a été mis en place en 2017 sous le nom « Jean-Luc GOETBLOET » avec le sigle de la mairie. Vous y trouverez des informations sur les événements, les manifestations, des actualités diverses concernant la commune ou sur les associations et les commerçants, les plannings et les photos des centres de loisirs et bien d'autres partages qui vous permettent de suivre, plus en direct, la vie de la

commune.

11 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire : Les mouvements au niveau du personnel communal, du recensement et de démographie en 2017.

Mme Elodie SOUTIER, secrétaire de mairie : Ces vœux sont l'occasion de participer à la reconnaissance de l'action publique initiée au service de la population et de mettre en lumière également le travail des agents municipaux qui vous rendent ces services publics.

Durant 2017, notre collectivité comptait 15 agents titulaires, 5 agents en CDD au service animation pour compléter les services périscolaires et restauration scolaire notamment, 2 agents au sein des écoles municipales de dessin et de danse, 2 contrats de remplacement, 2 contrats de renfort saisonnier au secrétariat et au technique. Suite au transfert de la compétence espaces verts vers le Sivom des Rives de l'Aa et de la Colme au 1er janvier 2017, un agent titulaire a été muté vers le SIVOM pour exercer cette mission.

Plus globalement, je vous propose une rétrospective administrative de l'année 2017 :

En matière de démographie : le chiffre légal de la population totale en vigueur depuis le 1er janvier 2018 s'élève à 1 712. Au niveau électoral, la liste principale compte au 10/01/2018, 1386 électeurs. Depuis l'année dernière nous avons recensé 7 inscriptions volontaires, 16 inscriptions d'office à la demande de l'INSEE pour les jeunes ayant 18 ans et 25 radiations.

En mars 2017, le mode de délivrance des cartes nationales d'identité a évolué suite à la réforme de l'Etat pour la sécurisation des demandes de cartes d'identité. Cet alignement avec les passeports biométriques a eu pour effet la disparition d'un service de proximité pour nous et apporte quelques contraintes pour les administrés notamment avec les pré-demandes sur internet, outil non maîtrisé par tous, et avec la nécessité de se déplacer vers les communes plus grandes pour la finalisation du dossier. Cela fait partie des évolutions technologiques et nous restons bien entendu à votre écoute pour vos questionnements. Au sujet justement des outils et démarches informatiques, je vous rappelle que des cours informatiques gratuits sont organisés par la Mairie chaque jeudi au site informatique à l'étage de l'école maternelle. Actuellement 7 personnes en moyenne s'initient à l'informatique selon leurs besoins.

Poursuivons avec l'état civil, nous avons enregistré 3 reconnaissances, nous avons célébré 8 mariages, et malheureusement nous avons vécu

3 décès et enregistré 6 transcriptions de décès. Quelque-soit l'évènement marquant que chacun a pu vivre, nous vous adressons nos pensées et vous assurons de notre sympathie.

Depuis le 1er novembre, l'enregistrement des pactes civils de solidarité (PACS) a été transféré à l'officier d'état civil. Le passage du PACS en Mairie, et non plus au tribunal, est une mesure issue de la Loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle. Depuis cette date, deux couples de la commune se sont engagés et ont signé un contrat de PACS. En matière d'urbanisme, nous comptabilisons 14 déclarations préalables et 3 permis de construire.

12 M. Jean-Luc GOETBLOET, Maire :

Comme vous avez pu le constater par les propos de la secrétaire de mairie et de mes collègues dans leurs différentes délégations, notre village a été marqué en 2017 par de nombreuses réalisations. Je remercie l'ensemble des adjoints, conseillers municipaux, des administrateurs du CCAS et le personnel communal pour leur travail, leur dévouement et pour l'énergie qu'ils déploient dans les différentes tâches, commissions ou réunions de travail.

Je voudrais souligner le fait que la Municipalité que j'ai l'honneur d'animer poursuit la réalisation de son programme annoncé en 2014 et je vais maintenant vous donner :

Les perspectives pour 2018.

Le Plan d'Occupation des sols (POS).

Notre Plan d'Occupation des sols qui devait être caduc en mars dernier a été prolongé. De ce fait, le secrétariat continuera d'instruire les dossiers de permis de construire et les déclarations préalables. Nous engageons une procédure de modification de notre POS pour la parcelle du presbytère et de la salle de catéchisme. Le conseil Municipal a fait le choix de démolir ces deux bâtiments. Ces bâtiments emblématiques paraissent corrects vus de l'extérieur mais sont néanmoins très vétustes. Trois bailleurs sociaux ont visité les locaux et ont étudié la possibilité de réhabiliter ce bâtiment pour faire quelques locatifs. Tous ont fait le même constat, à savoir l'impossibilité du projet de réhabilitation au vu de la vétusté du bâtiment : l'humidité au niveau des murs, la non-conformité de l'électricité, l'affaissement du plancher au 1er étage, la dégradation des sols, la nécessité du remplacement de l'ensemble des menuiseries et surtout les différences de niveau des pièces aussi bien au rez-de-chaussée qu'aux deux étages. Le Cottage propose de démolir les deux bâtisses amiantées, le presbytère et la salle de catéchisme et de construire deux nouveaux bâtiments avec une architecture conforme à l'esthétique du village et un bâtiment en façade qui reprendra la physionomie de l'existant. Etant donné l'impossibilité de rénover l'ancien presbytère et la salle de catéchisme pour en faire des logements, le Conseil Municipal a donc préféré confier la démolition et la construction de logements neufs au Cottage. La commune confiant le terrain à cet organisme pour 55 ans, c'est le bailleur qui assurera à sa charge la démolition et la construction des petits logements sociaux. La commune n'aura ainsi pas d'investissement à prévoir pour ce projet et réduira également son déficit en logements sociaux sur le village.

Dans l'attente de cette programmation en 2019, une convention vient d'être signée avec la Gendarmerie Hauts-de-France et la Gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord pour l'utilisation du site de l'ancien presbytère. En effet, les unités de gendarmerie de la compagnie de Dunkerque-Hoymille réaliseront des exercices et des séances d'instruction.

Pour le Cottage et la mairie l'année 2018 sera donc l'année consacrée aux études et aux demandes de subventions pour la création de petits logements.

Jardins partagés.

Le promoteur du lotissement des IFS a été relancé pour l'aménagement de la parcelle des IFS 2, initialement prévue pour les jardins partagés, afin qu'il nous propose et réalise des parcelles pour la construction et pour la réalisation de jardins partagés.

Jeux :

La commune et le Centre communal d'action sociale financeront en 2018 un ou des espaces de jeux au terrain de loisirs. Je compte sur les ados, les jeunes ados et les parents de jeunes enfants pour guider les élus lors des réunions de concertation pour choisir le type de jeux.

L'Espace Public Central :

La commune de Spycker a sollicité en 2014 la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la réalisation d'un Espace Public Central en lien avec l'aménagement du nouveau complexe sportif, des ateliers municipaux, des salles polyvalentes et omnisports, de l'extension de l'école maternelle, de l'allée des écoles jusqu'à la place du 225° RI. Cette espace a pris le nom de « Place des Grands Hommes ». Une

réunion de concertation avec les concitoyens s'est tenue en décembre afin de les écouter et de les renseigner sur l'ensemble des travaux.

L'aménagement de cet EPC concernera aussi une partie de l'avenue Pigache, de l'intersection de l'avenue du commandant Noailles au transformateur EDF. Les travaux reprendront l'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées, l'enfouissement des réseaux avec la suppression des piquets béton, l'aménagement d'un plateau pour réduire la vitesse devant la mairie, l'aménagement du parvis de la mairie, la création d'espaces verts, de parkings matérialisés et la réfection des trottoirs.

Pour la Place des Grands Hommes l'aménagement consistera également à revoir l'assainissement, l'enfouissement des réseaux, la création de parkings permanents et la création d'une place centrale en dalles herbeuses, qui sera ouverte à chaque grande manifestation afin d'augmenter la capacité de stationnement. Les cheminements piétons de l'allée des écoles aux différents bâtiments de la place des Grands Hommes seront réalisés en dalles de couleur saumon.

Les travaux débuteront en septembre 2018 pour s'achever en juin de l'année 2019.

Transport Public

La Communauté Urbaine de Dunkerque met en place la gratuité totale des bus dès le 1er septembre 2018. Pour notre village la ligne changera, nous aurons 7 à 8 navettes par jour vers la gare routière de Grande-Synthe qui se situera près du centre commercial AUCHAN. Les quais de bus et les arrêts existants sur notre village seront maintenus soit 1 arrêt : avenue Paresys sur la place de l'église, 1 autre arrêt : près de la rue des Lilas, 1 autre arrêt : au carrefour du Loup près de l'entreprise Courtois et un autre arrêt : rue de Spycker près de la route de la Colme. Les transports pour les collégiens et pour les lycéens restent inchangés.

Réaménagement de la place du 225ème R.I.

Suite au changement de ligne, les bus n'emprunteront plus la place du 225^{ème} R.I. De ce fait nous pourrions donc revoir l'aménagement de cette place.

Eclairage Public Résidence Jacques Brel, De Gaulle et Allée des Jardins:

Les lanternes boules seront remplacées par de nouveaux réverbères avec un éclairage Led. Un mât supplémentaire sera installé sur la placette au niveau du virage de l'avenue J.BREL et un autre mât sera légèrement déplacé.

Bardage salle polyvalente :

Un contrôle du bon état de la toiture a été réalisé. Il s'agit maintenant de remplacer le bardage en périphérie avec la pose d'un nouveau isolant acoustique afin de réduire les nuisances sonores vis-à-vis de l'extérieur, de remplacer les translucides et les chéneaux. Un dossier de demande de subvention sera fait auprès de l'Etat.

Finances :

Concernant les finances 2016 elles ont diminué de 33 000€ en 2017 les finances ont encore baissé de 20 822€.

Malgré ces ressources en moins la Municipalité continue de tenir sa promesse en 2018 et baissera une nouvelle fois ses taux pour compenser la hausse du taux de la taxe de l'enlèvement des ordures

ménagères mise en place à notre entrée à la CUD.

Cette cérémonie se veut avant tout être celle des vœux alors permettez-moi, Mesdames, Messieurs, chères Spyckeroises et chers Spyckerois, de vous présenter une nouvelle fois mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année, et par-dessus tout de bonne santé.

Je souhaite, au nom de l'équipe municipale, prospérité à nos agriculteurs, entrepreneurs, artisans, commerçants et professionnels de la santé qui travaillent pour l'emploi. J'émettrai également des vœux de réussite au monde associatif et à tous les bénévoles. Qu'ils soient récompensés de la gratuité de leurs efforts ! Merci au personnel communal, titulaires ou en contrat pour leur excellent travail.